



ARRÊTÉ

**autorisant au titre de l'année 2026
l'ouverture des concours externe et interne
pour le recrutement d'Agent d'Exploitation Principal
des Travaux Publics de l'État
(Femmes/Hommes)**

**BRANCHE « Routes bases aériennes »
pour le compte de la DIR Ouest**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

- VU** le code de la fonction publique ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leur carrière ;
- VU** le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2024 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LÉCHELON, Directeur Interdépartemental des Routes de l'Ouest ;

Considérant le besoin en recrutement de la direction interdépartementale des routes Ouest.

SUR proposition du Directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nantes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Des concours interne et externe pour le recrutement d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État sont ouverts, au titre de l'année 2026.

Le nombre de postes offerts aux concours en interne est fixé à 2, localisés comme suit :

- CEI de Vannes
- CEI de Goulaine

Le nombre de postes offerts aux concours en externe est fixé à 4, localisés comme suit :

- CEI de Bain-de-Bretagne
- CEI de Rostrenen
- CEI de Ploërmel
- CEI de Châteaulin

ARTICLE 2

La date des épreuves écrites d'admissibilité est fixée au 31 mars 2026 et la date limite d'inscription aux concours au 6 mars 2026.

ARTICLE 3

L'organisation matérielle des concours est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest avec l'appui du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nantes.

ARTICLE 4

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet et intranet de la DIR Ouest et affiché dans les locaux du siège de la DIR Ouest et du CVRH de Nantes jusqu'à la proclamation des résultats d'admission.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rennes, le 12 janvier 2026

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest